

Site de Saint-Ferréol - Aménagement du Bassin

Dans le cadre de la revalorisation de ce site exceptionnel classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, plusieurs opérations sont désormais engagées.

Une étude a été mandatée par l'intercommunalité afin d'obtenir un diagnostic global du site. Ce travail a permis de relever les atouts (patrimoine, végétation, usages ...) ainsi que les points à améliorer (circulation, stationnement...)

Les conseillers communautaires ont également initié un projet d'aménagement global du site de Saint-Ferréol. Ce projet comprend deux phases :

Phase 1 : l'aménagement paysager d'aires de stationnement sur le pourtour du site de Saint-Ferréol.

Phase 2 : l'aménagement de la « base de loisirs » intégrant la requalification complète des bâtiments actuels, la création de zone de jeux, l'aménagement de l'aire de stationnement actuelle et la réorganisation de l'activité nautique.

Le site de Saint-Ferréol connaît une fréquentation forte tous les week-ends et pendant les vacances scolaires. Conformément au diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude globale du site, les élus communautaires ont décidé d'engager l'aménagement paysager d'aires de stationnement. L'objectif général est d'améliorer l'accès au site, l'intérêt touristique, l'insertion paysagère, sa qualité d'usage et son fonctionnement.



Quatre secteurs ont été identifiés pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 800 000 € HT :

- * Secteur 1 : Aires de stationnement du Musée, de la route du Parc et du Canelot soit 170 places environ,
- * Secteur 2 : Aires de stationnement d'En Teste soit 100 places environ,
- * Secteur 3 : Aires de stationnement de l'Encastre soit 20 places environ,
- * Secteur 4 : Aires de stationnement de l'Hermitage soit 25 places environ.

La première phase d'étude de ce projet a été validée lors du conseil communautaire du 19 octobre 2018. Elle présente les principes d'aménagement par secteur (en illustration, le secteur 3 d'En Teste situé sur la commune de Sorèze). La seconde phase d'étude en cours, l'avant-projet, consiste à étudier la faisabilité technique et économique du projet notamment par le dépôt des autorisations d'urbanisme. La date prévisionnelle de lancement des travaux est prévue pour 2019.



L'aménagement de la Base nautique et de loisirs :



Suite à l'acquisition de la base nautique existante par la Communauté de Communes, une réflexion a été menée par les conseillers communautaires afin de définir un nouveau projet. Les objectifs retenus ont été les suivants :

- Remplacer les installations existantes par une construction adaptée aux usages actuels et futurs afin de redynamiser le site et la base de loisirs ;

- Créer les conditions d'une intégration harmonieuse de la base de loisirs dans le paysage urbain en favorisant les aménagements paysagers.

Pour la réalisation de cet aménagement, un **concours de Maîtrise d'œuvre** a été lancé. Au sein du périmètre jaune présenté dans l'illustration suivante, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra concevoir un complexe de loisirs intégrant des activités de loisirs de plein air et des éléments bâtis (locaux de l'école de voile, salle polyvalente, sanitaires et douches). Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre (équipe composée d'architecte, paysagiste, bureau d'études) sera dévoilé au **premier trimestre 2019**.

